



Championnat de France de Skateboard Cahier des charges 2020



ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SKATEBOARD

CAHIER DES CHARGES 2020

Calendrier prévisionnel

* 1 finale STREET : 3 jours sur avril 2020

* 1 finale BOWL: 3 jours sur Avril 2020



I. PROCÉDURE

1. Candidature et validation

Tout groupement sportif organisateur peut proposer sa candidature à l'organisation d'une étape du Championnat de France.

Les actes de candidatures doivent parvenir à la Commission Nationale Skateboard (CNS) avant le **01 novembre 2019**.

Pour être éligibles, les candidatures doivent présenter une attractivité de l'infrastructure et une légitimité de l'équipe organisatrice en matière événementielle dans différents domaines :

- Attractivité technique du skatepark :
 - o Conformité à la norme NFEN 14974 et au Règlement Equipement CNS-FFRS
 - o Qualité des éléments/modules,
 - o Implantation générale des éléments favorisant les enchaînements et les relances
 - o Qualité du revêtement
 - o Solution de couverture pour les parks outdoor (chapiteau, tente, ...)
- Environnement périphérique permettant une organisation événementielle et notamment la mise en place de zones spécifiques :
 - o accueil staff,
 - o juges, DJ et sono
 - o gradins pour le public (fréquentation moyenne : environ 1000 personnes par jour)
 - o buvette,
 - o secours,
 - o toilettes
 - o live streaming (espace commentateur et régie)
- Accessibilité du site, proximité des solutions d'hébergement, restauration, commerces, etc ...
- Compétences événementielles du groupement organisateur :
 - o Intégration sociale de la structure organisatrice dans les réseaux institutionnels et au sein de la scène locale
 - o Capacité de communiquer au travers des médias et des institutions locales

Toutes les candidatures seront étudiées et recevront une réponse justifiée.

2. Validation

Après avoir sélectionné plusieurs étapes proposées, la CNS prendra contact avec le référent du groupement organisateur pour programmer une date, qui devra tenir compte des calendriers sportifs nationaux et internationaux, dans la mesure du possible.

Un chèque de caution non débité et un chèque de droit d'inscription valideront la prise en charge de la compétition, et engageront le groupement sportif choisi à respecter le présent cahier des charges.

Ces chèques devront être parvenus à la CNS avant le **15 novembre 2019** à l'ordre de la Commission Nationale skateboard FFRS.

- caution : **500 €**
- droits d'inscription : **2000 €** pour une étape finale.



Championnat de France de Skateboard Cahier des charges 2020

Conditions d'Annulation :

Le groupement organisateur peut se rétracter jusqu'à 90 jours avant la date de l'événement sans perdre sa caution.

- Si une annulation parvenait après ce délai de 90 jours, le chèque de caution alors serait reversé à un éventuel club d'accueil.
- Si aucun groupement sportif ne reprenait pas l'étape en question, le chèque de caution serait encaissé par la CNS.

Le chèque de caution sera restitué au groupement organisateur dès réception du bilan général de l'événement (au maximum 15 jours après l'évènement).

3. Confirmation de candidature et diffusion du calendrier sportif

A la réception du cahier des charges signé, et des chèques d'engagement par les différents groupements organisateurs, la CNS pourra valider les différentes compétitions.

Le calendrier de compétition sera alors établi et diffusé à tous les clubs français affiliés, aux partenaires et aux médias.

II. ROLE DU GROUPEMENT ORGANISATEUR

1. Equipements nécessaires

Le skatepark et/ou aires d'évolution doivent être propres, de couleur uniforme et dans un état de surface irréprochable.

Les couleurs éblouissantes ou trop claires (blanc, beige, etc ...) et les fresques peintes seront proscrites sur les aires d'évolution

La CNS pourra imposer de repeindre le skatepark et/ou aires d'évolution en concertation avec le groupement organisateur.

Un plan des équipements sera envoyé avec le dossier de candidature, idéalement 2 mois avant l'événement.

Attention : tout support visuel sur les modules et aux abords du skatepark - issu d'un partenariat local engagé - doit faire l'objet d'une autorisation de la CNS. A défaut d'autorisation, il devra être enlevé pendant toute la durée de l'évènement.

 STREET	 BOWL
<p>Surface minimale : 800 m2 (hors plates-formes d'attente)</p> <p>L'aire d'évolution doit faire apparaître 20 éléments minimum dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 2 handrails différents (rails inclinés) - au moins 2 curbs - au moins 2 ledges différents (murets inclinés) - au moins 1 plan incliné - au moins 1 courbe - au moins 2 modules différents permettant la réalisation de transferts d'un module à un autre (pyramide, hip, spine) - au moins un gap - au moins 1 élément éphémère ou nouveau depuis une éventuelle édition précédente 	<p>Bowl fermé</p> <p>Au moins 2 portions de 6 mètres de coping rectiligne</p> <p>2 hauteurs différentes supérieures à 1,70 mètres et 2,20 mètres</p> <p>Une courbe présentant une partie verticale</p> <p>Présence d'au moins 2 hips</p>

La CNS se réserve le droit d'apporter des dérogations exceptionnelles.



Championnat de France de Skateboard

Cahier des charges 2020

2. Logistique et organisation générale requise

Le groupement organisateur doit prévoir :

2.1. SECRETARIAT DE COMPETITION.

Le groupement organisateur met à disposition du staff de la CNS un espace de travail, calme prévu pour le secrétariat de compétition. Cet espace doit se trouver à proximité de l'aire d'évolution, mais **suffisamment isolé**. L'accès y est **limité et réservé** au calculateur, aux juges et à quelques personnes du staff organisateur. Il doit être équipé de tables, chaises et d'une **alimentation électrique**, et de **multiprises, d'une imprimante**, ainsi que d'une **connexion internet à haut-débit**.

2.2. AFFICHAGE

Un espace d'affichage est mis en place pour les diverses informations à destination des compétiteurs et du public : programme, règlement de compétition, ordres de passage, résultats ...

2.3. ESPACE JURY

L'espace jury doit être isolé du public et des compétiteurs (à l'abri des regards indiscrets), avec une bonne vision de l'ensemble de la zone de compétition.

L'accès à cette zone juge est strictement limité aux juges, au speaker, au staff CNS, au régisseur du groupement organisateur (et éventuellement au DJ, pour des questions de proximité avec le speaker).

Pour cet espace jury, le groupement organisateur doit prévoir 3 tables et 7 chaises.

Dans le cadre d'une formation de juges, les candidats stagiaires sont mis en situation de jugement parallèle. Il sera alors nécessaire de prévoir un espace supplémentaire pour leur permettre d'observer et de juger le contest.

La zone doit être délimitée pour permettre une confidentialité la plus totale des résultats et des discussions internes au sein du jury.

2.4. PODIUM

Un podium doit être installé pour les remises de prix, face au public.

2.5. BRACELETS COMPETITEURS ET ACCREDITATIONS

Des bracelets compétiteurs permettent de visualiser, filtrer, vérifier les personnes ayant accès aux différentes zones et notamment l'aire de compétition.

De même, un autre système de signalisation doit être mis en place pour les personnes accréditées tels que les organisateurs, médias et VIP (bracelets, dossards, tampons, tours de cou, etc, ...) pour les accès aux différentes zones.

2.6. SECURITE ET BARRIERES

Les barrières et l'équipe de sécurité doivent être mises en place dès le début des inscriptions afin de délimiter les espaces de compétitions, les zones VIP, etc. Ils contrôlent les accès aux différentes zones.

2.7. BUVETTE

L'ouverture de la buvette est prévue le plus tôt possible pour accueillir les compétiteurs et le public. Les prix sont fixés par le groupement organisateur.

Dans la mesure du possible, la CNS recommande aux organisateurs de privilégier des formules repas adaptées à tous types de publics (familles, végétariens, fruits, etc...).

Un service de restauration pour le staff de la CNS doit être également prévu suffisamment tôt.

2.8. SONORISATION

La sonorisation doit être réglée avec soin pour obtenir une bonne qualité de son audible par le public et les riders, sans porter atteinte aux oreilles des uns et des autres. Elle doit permettre au DJ et au speaker d'alterner entre les temps de parole et de musique pour une meilleure clarté des annonces. Le groupement organisateur veillera à prévoir des piles pour les microphones HF et anticiper la distance entre le micro et la sono. La playlist doit correspondre aux attentes des riders et du public sur ce type d'événement.

2.9. POSTE DE SECOURS

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (Poste de secours) sera **OBLIGATOIREMENT** implanté, en suivant les



Championnat de France de Skateboard

Cahier des charges 2020

impositions locales et règlementaires.

Un courrier de confirmation de présence du DPS devra être envoyé à la CNS par l'organisme agréé retenu, avec le descriptif du dispositif implanté jour de l'évènement au moins 1 mois à l'avance.

2.10. ESPACES PARTENAIRES

La CNS peut mettre en place des partenariats à différents niveaux. Des stands ou des emplacements réservés peuvent être proposés pour donner à ces partenaires la possibilité d'exposer, d'organiser des opérations de communication, d'animation, de marketing divers et/ou de vente sur site.

2.11. CHILL ZONE ET ACCUEIL DU PUBLIC

Une Chill Zone est un espace à l'écart du public, réservé aux compétiteurs, au staff CNS, au staff de l'équipe organisatrice, ainsi qu'aux personnes accréditées (journalistes, VIP, accompagnateurs).

Cette zone permet aux riders de se reposer, de se concentrer et favorise les échanges au calme entre riders, staff de l'organisation, partenaires, médias, etc...

Un filtre doit être prévu par la structure organisatrice pour limiter les accès.

L'équipe organisatrice veillera à prévoir des bouteilles d'eau, des chaises, coussins, canapés, tables, prises de courant, etc...

Le groupement organisateur doit prévoir d'accueillir le public dans le plus grand respect des conditions légales et règlementaires. La CNS insiste sur ce point pour favoriser des conditions optimales de « spectacle sportif ». Des gradins peuvent être installés et un système de retransmission vidéo pour les zones du public n'ayant pas un accès ou une bonne visibilité des aires de compétition.

2.12. PADDLE

Un « paddle » est un plateau ou zone de trainings. Ce paddle permet aux riders de rester chauds avant leurs passages et à tout moment du contest. Ce paddle peut être ouvert au public dans la mesure où cela ne perturbe pas les compétiteurs inscrits sur le championnat.

2.13. DROP SKATE

Le paddle peut également servir de zone d'initiation en dehors des périodes d'affluence.

La CNS insiste sur l'importance de mettre en place des ateliers découverte et d'initiation afin de promouvoir le skateboard et le club local auprès du grand public. Ces séances de découverte/initiation sont sous la responsabilité d'un moniteur titulaire d'un diplôme reconnu par la CNS. Le groupement organisateur doit prévoir d'imprimer des diplômes Drop Skate à remettre aux participants, ainsi que les flyers du club.

La CNS met à disposition gratuitement de supports visuels en format informatique (affiche et diplômes) que la structure organisatrice peut s'approprier (en y disposant divers logos, et informations spécifiques).

2.14. ANIMATIONS

Le groupement organisateur doit également prévoir une animation en périphérie de l'évènement, et particulièrement en soirée : concert, exposition, projection vidéo, expositions, ...

2.15. LIVE STREAMING

Le groupement organisateur doit prévoir, en plus d'une connexion haut débit sécurisée, plusieurs zones :

- espace régie
- plateau commentateurs / interview
- espace pour les différentes caméras (à définir avec le prestataire et la CNS : étude sur plan)

3. Le staff du groupement organisateur

Le staff du groupement organisateur comprend :

- Un directeur de compétition, qui assure le lien entre la CNS et le groupement organisateur et les invités.
- Un régisseur qui coordonne les actions du groupement organisateur
- Le secrétariat (minimum 2 personnes), chargé d'assister le coordinateur CNS pour la prise des inscriptions, et gérer les entrées publiques.
- Une équipe de sécurité pour filtrer les accès au skatepark et zones VIP en fonction des accréditations
- Un animateur responsable de la programmation musicale (DJ). Il veillera à proposer une animation musicale « skateboard »
- Un moniteur de skateboard diplômé (BIF au minimum) pour encadrer des ateliers d'initiation (Drop Skate)
- Un speaker (facultatif) : il co-anime le contest avec le speaker officiel de la CNS. Il peut aussi bien animer les éventuelles animations prévues en périphérie de l'évènement.



Championnat de France de Skateboard Cahier des charges 2020

- Un préposé aux visuels : en amont (peintures et pochoirs) + sur l'évènement (vérification des banderoles/stickers)

4. Environnement

Les abords des aires de compétition doivent être propres et dégagés. Ils doivent permettre aux secouristes d'intervenir dans les meilleures conditions possibles.

Des poubelles doivent également être disposées dans un maximum d'endroits. L'équipe organisatrice veillera à les vider régulièrement.

La CNS invite les groupements organisateurs à s'inscrire dans une logique d'évènement durable, éco-responsable (tri sélectif, gobelets recyclables, ré-utilisables, circuits courts, producteurs locaux, etc,...) en se rapprochant au mieux des préconisations faites par la mission Sport et Développement Durable du Ministère des Sports.

2 documents utiles :

- Kit évènement éco-responsable, à télécharger ici : <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/kit-d-aide-a-l-organisation-d-evenements-eco-responsables-2015/355>
- Guide pratique pour une gestion éco-responsable des établissements sportifs à télécharger ici : <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/le-guide-pratique-pour-une-gestion-eco-responsable-des-etablissements-sportifs/358>

5. Inscriptions

La licence est obligatoire pour les épreuves du Championnat de France.

L'accès au championnat de France est limité à un quota de riders. Ces quotas sont définis à l'avance par le règlement sportif de la saison en cours.

Toutes les inscriptions de compétiteurs doivent être effectuées par l'intermédiaire du club d'attache pendant la période définie par la CNS.

Le secrétariat de compétition du groupement organisateur est mis en place la veille de l'évènement et au matin du 1^{er} jour de compétition afin de seconder le coordinateur CNS du Championnat. Il est question de vérifier la présence des riders pré-inscrits, la validité de leur licence, la répartition dans les bonnes catégories respectives, la distribution de bracelets, etc...

Les inscriptions sont gérées et encaissées par la CNS.

Tarifs appliqués : 50€ par discipline sur chaque étape.

6. Entrées publiques

Le prix des entrées publiques est libre et fixé par le groupement organisateur.

Même en cas de non-qualification pour les phases suivantes, l'inscription comprend l'entrée publique pour les compétiteurs.

Le Coordinateur CNS remet au directeur de compétition la liste nominative du staff de la CNS et de ses invités. L'entrée est gratuite pour le staff, les invités, et les accompagnateurs des clubs titulaires d'un diplôme sportif professionnel reconnu par la CNS.



Championnat de France de Skateboard

Cahier des charges 2020

7. Accueil de la Commission Skateboard

Le groupement organisateur doit prendre en charge la restauration du staff CNS* , les midis, pendant les 3 jours de compétitions (vendredi à dimanche). Le groupement devra alors proposer un repas complet, et en quantité suffisante.

* Le staff CNS peut comprendre jusqu'à 14 personnes maximum :

- le coordinateur / calculateur
- 5 juges officiels inscrits sur listing fédéral de Juge National Skateboard : 3 juges désignés par la CNS + 2 juges locaux proposés par le groupement organisateur
- le photographe officiel
- le caméraman officiel
- le speaker officiel
- le conseiller technique fédéral skateboard
- le directeur technique skateboard
- le directeur technique national
- le responsable communication ou un stagiaire
- le président de la Commission Skateboard (ou son représentant)

Divers

Pour des questions pratiques, le staff CNS arrive généralement sur site dès le jeudi (visite du site, préparation des zones, installation des visuels CNS et des partenaires du championnat, etc...).

Le départ du site est à prévoir le lundi matin.

Les juges locaux peuvent arriver directement sur site le vendredi matin pour repartir le dimanche soir.

Tous ces détails seront communiqués par la CNS en amont.

8. Tâches administratives

Le groupement organisateur :

- demande les autorisations à sa municipalité (débit de boisson, autorisations d'exploitations etc, ...)
- prévient les instances sportives dirigeantes (ligue et comité départemental)
- s'assure d'avoir les pleines capacités d'accueil de l'évènement (assurance, conventions, etc, ...)
- met en place un Dispositif de Premier Secours
- doit être en capacité de fournir les documents et autorisations nécessaires à l'organisation le jour de l'évènement.

9. Partenariats

9.1. Partenariats publics

Le groupement organisateur est invité à se rapprocher des institutions publiques (Région, DRJSCS, département, Ville et collectivités territoriales locales, etc...) pour leur faire part du projet Championnat de France et solliciter des subventions ainsi que d'autres moyens logistiques et/ou dispositifs de communication.

9.2. Partenariats privés

Toute réflexion autour d'une recherche de partenaires privés doit faire l'objet d'une validation par la CNS, compte tenu que la CNS engage de son côté directement des partenariats.



Championnat de France de Skateboard

Cahier des charges 2020

10. Communication

Le groupement organisateur doit mettre en place, localement, un plan média et des communiqués de presse afin de s'assurer d'une bonne diffusion de l'information :

- PQR (Presse Quotidienne et Régionale)
- TV régionale
- Radios locales
- Sites internet locaux
- Diffusion des affiches et flyers de l'événement...

Avant diffusion des documents le groupement organisateur s'engage à les faire valider par la CNS.

11. Dossier de compétition

Le dossier de compétition complet doit être transmis à la CNS au plus tard le 17 Janvier 2020.

Il doit comprendre :

- Plan du Skatepark
- Certificat de la Mairie garantissant la conformité du skatepark aux normes d'accessibilité et de sécurité
- Les coordonnées complètes directeur de compétition et du staff du groupement organisateur (adresses, téléphones, fax, courriels, etc)
- Le tarif des entrées publics
- Le détail écrit des structures avec les dessins (plan des aires d'évolution + différentes zones)
- Une liste des hôtels et des possibilités de restauration à proximité
- Un plan d'accès au skatepark ou parcours (clair)
- Le listing des partenaires institutionnels avec les éventuels logos

12. Assurances

Le groupement organisateur devra souscrire à une assurance spécifique pour l'organisation de la compétition afin de proposer une couverture nécessaire et suffisante pour les compétiteurs, le public, les organisateurs, les officiels, les partenaires, les éventuelles animations, et les invités.

13. Bilan général de l'évènement

Le groupement organisateur s'engage à délivrer un bilan de l'évènement à la CNS faisant apparaître :

- retombées qualitatives du championnat (plus-value sur l'image du groupement organisateur)
- affluence spectateurs
- retombées média locales (articles de presse, parutions diverses, ...)
- relations avec les institutions
- retombées liées au Drop Skate,
- etc. ...

III. ROLE DE LA COMMISSION NATIONALE SKATEBOARD

1. Le staff de la Commission Nationale Skateboard

Le staff CNS peut comprendre jusqu'à 14 personnes maximum :

- le coordinateur/calculateur
- 5 juges officiels inscrits sur listing fédéral de Juge National Skateboard, désignés par la CNS.
- le photographe officiel
- le caméraman officiel
- le speaker officiel
- le conseiller technique fédéral skateboard
- le directeur technique skateboard
- le directeur technique national
- le responsable communication ou stagiaire
- le président de la CNS (ou son représentant)

Tâches administratives

La CNS s'assure que les chèques de caution et de droit d'inscription ont été reçus afin de diffuser le calendrier définitif et que les dossiers de compétition sont complets avant de communiquer sur les événements.

- Elle valide la compatibilité des infrastructures avec l'épreuve demandée
- Elle vérifie que les rôles de l'équipe organisatrice sont pourvus
- Elle convoque les juges officiels (les 5 juges désignés par la CNS) et prend en charge leur frais de déplacement et le paiement de la prime de juge.*
- Elle coordonne les inscriptions et vérifie les licences.
- Elle fait appliquer le Règlement Sportif.

** Pour info : le remboursement des frais (déplacements, restauration, hébergement) s'effectue conformément au Règlement des Procédures Financières de la FFRS en vigueur.*

2. Organisation du jury

La CNS met à disposition de l'événement un jury composé de cinq juges officiels, inscrits sur le listing fédéral de Juge National Skateboard, ainsi qu'un calculateur.

2.1. Le Calculateur.

- Il saisit les inscriptions et les répartit dans les disciplines et les différentes catégories
- Il organise les poules et les ordres de passage
- Il affiche les ordres de passage, les critères de jugement
- Il imprime les feuilles de juge et les diverses informations pour le(s) speaker(s)
- Il centralise les résultats de chaque phase de compétition
- Il prévient le Chef Juge au sujet d'éventuels écarts de note importants
- Il fait vérifier chaque résultat par le Chef-Juge
- Il imprime et affiche les résultats
- Il fournit les résultats définitifs aux speakers, organisateurs, et médias, dans les plus brefs délais

2.2. Les Juges officiels (et/ou les juges stagiaires)

- Ils assistent aux trainings
- Ils notent chaque passage
- Ils se tiennent à la disposition du chef juge, pour les délibérations, ou toute aide nécessaire

2.3. Le Head-Juge (ou Chef Juge)

- Il assiste à l'ensemble de la compétition et peut faire partie du jury avec voix prédominante
- Il s'assure du bon déroulement des phases de compétition
- Il supervise le jugement et le secrétariat de compétition
- Il dirige les délibérations
- Il reçoit les réclamations
- Il évalue les juges



Championnat de France de Skateboard

Cahier des charges 2020

3. Communication

3.1. L'affiche.

La CNS prépare une affiche globale pour l'ensemble du Championnat de France, ainsi que des affiches pour chacune des étapes qui reprennent la charte graphique de l'affiche globale.

Un encart est réservé aux informations spécifiques à chaque étape (date, lieu, programme, partenaires locaux, animations spéciales, etc ...)

3.2. Image / Live streaming

La CNS dispose d'un photographe et d'un caméraman de skateboard professionnels reconnus. Un album photo et une vidéo officiels seront publiés dès la semaine suivant l'événement. Les images pourront être utilisées par le groupement organisateur.

Une couverture de l'événement en live streaming est également prévue.

3.3. Visuels

La CNS est responsable de la mise en place la totalité des visuels des différents partenaires (stickers, banderoles, PLV, ...) sur et aux abords du skatepark et/ou aires d'évolution.

3.4. Stand CNS.

La CNS peut disposer d'un stand d'information et de promotion du skateboard fédéral (projets équipement, formation, création/gestion de clubs, ...), avec mobilier gonflable, visuels, back-drop, documents, écran vidéo. Ce stand permet d'accueillir les officiels, les médias et invités, dans le cadre de rendez-vous, entretiens, interviews, etc. ...

3.5. Couverture média nationale

La CNS utilise son réseau de partenaires, médias, ainsi que différents canaux de communication (sites internet, réseaux sociaux, newsletters, communiqués de presse). Le plan média est mis en place sur les différents temps :

- Avant : annonce de l'événement au sein du réseau club, partenaires et médias, newsletters, communiqués de presse, réseaux sociaux
- Pendant : diffusion d'infos, de photos instantanées, de résultats, via les réseaux sociaux
- Après : communiqué de presse dès la fin de l'événement et diffusion de l'album photo et de la vidéo officielle

3.6. Speaker officiel

La CNS dispose d'un speaker officiel, présent sur l'ensemble du circuit de compétition.

3.7. Affichage

La CNS affiche le programme, les ordres de passage, le format de compétition, les critères de jugement et les résultats.

4. Partenariats

La CNS peut établir des partenariats pour l'ensemble de la saison sportive.

Suivant les contrats avec les partenaires, la CNS prévoit des récompenses matérielles et financières, des titres, chèques et trophées, et invitations sur des contests internationaux, le cas échéant.

Afin d'honorer ces partenariats, la CNS a un droit de regard sur les partenaires du groupement organisateur, ainsi que sur la mise en place des supports visuels utilisés pour la promotion de l'événement.

5. Récompenses

Selon les contrats signés par la CNS avec d'éventuels partenaires, la CNS peut prendre en charge les récompenses des compétiteurs présents sur chaque podium, dans chaque catégorie, dans chaque discipline, sur toutes les étapes.

Une dotation financière peut être également prévue pour les catégories Séniors et Filles en Street et en Bowl. Les dotations matérielles sont prévues prioritairement pour les publics jeunes (catégories U16) qui n'ont pas accès au prize money.



Championnat de France de Skateboard Cahier des charges 2020

Cahier des charges à renvoyer dans son intégralité, à la Commission Nationale Skateboard (à l'adresse suivante : Commission Nationale Skateboard, chez David CABARET, 1475 route de Salvagnac, 81630 Tauriac), accompagné du chèque d'inscription (2000€) et du chèque de caution (500€).

En connaissance du règlement sportif et du cahier des charges en vigueur.

Fait à , le .. / .. /

NOM du groupement organisateur :

N° affiliation FFRS, le cas échéant :

Responsable du groupement organisateur
Mention « Lu et approuvé »

Nom

Prénom

Fonction :

Signature

Cachet du groupement organisateur

ANNEXE 1 : Pense bête

Moyens matériels	Moyens humains	Moyens financiers	Administratifs
Skatepark impeccable (repeint si besoin) Solution de couverture pour les parks outdoor	Buvette (restauration locale, originale, ou bio). Privilégier les repas équilibrés, sains, et éco-responsables	Chèque droit d'inscription 2000€	Autorisations municipales
Zones - Buvette - Poste de secours - Chille zone (=Espace riders/VIP) - Stand Commission Skateboard - Stands et emplacements exposants/partenaires - Espace initiation - Espace régie - Plateau commentateurs / interview - Espace pour les différentes caméras	« DJ skateboard » et sono adaptée (micros HF avec piles de rechange !!!) → vérifier la distance du système HF	Chèque de caution 500€	Autorisation débit de boisson
Panneau d'affichage	Animation de la soirée (concerts, projections vidéo, expositions, ...)	Prise en charge des repas du midi pour le staff CNS	Autorisation de déballage pour les exposants (autorisation de vente sur site)
Connexion Internet	Moniteur diplômé pour les initiations		Communication locale
Secrétariat de compétition : Espace calculateur (accès restreint)	Equipe sécurité pour filtrer les compétiteurs et VIP sur les zones d'accès réservées		Programme/planning de compétition
Espace juges (calme et isolé : à l'écart des regards)	Responsable visuels (grapheur / stickers / banners)		Information auprès des instances sportives dirigeantes
Podium			Recherche de subventions
Impression des diplômes Drop skate et des flyers du club			Recherche de partenaires
Imprimante avec cartouches et ramettes de papier + Stylos			Invitations élus (remise des prix)
Prévoir matériel de réparation (panneaux de placage, outils, scies, perceuses, vis, adhésif, agrapheuse, multiprises, câbles...)			Attestation DPS par organisme agréé
			Planning
			Soirée
			Dossier de compétition



Championnat de France de Skateboard

Cahier des charges 2020

ANNEXE 2 : le DPS

LE DISPOSITIF DE PREMIERS SECOURS

La Commission Skateboard impose la présence d'un DPS sur les compétitions de niveaux national, européen et international.

Un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) à personnes, plus communément appelé "poste de secours" est un dispositif préventif mis en place pour couvrir un événement ponctuel (manifestation sportive ou culturelle, foire, concert, grand rassemblement, etc.). Il est tenu par des secouristes.

Les secouristes prennent en charges les éventuels blessés et malaises, effectuent les gestes de premiers secours et préviennent la régulation médicale (SAMU) si nécessaire.

Intérêt d'un poste de secours :

- La prise en charge d'une victime est très rapide puisque l'équipe est sur place (la rapidité est primordiale dans les détresses graves).
- Les secouristes servent de filtre pour la régulation médicale en traitant les cas les plus bénins et en donnant des informations pertinentes au médecin régulateur.

Dans quels cas un DPS est-il obligatoire ?

La tenue d'un dispositif prévisionnel de secours par une association agréée de sécurité civile est obligatoire :

- Pour toute manifestation dont l'entrée est payante et pour laquelle le public attendu est de plus de 1500 personnes.
- Pour certaines épreuves sportives (réglementation propre aux fédérations sportives et à la tenue d'épreuves sportives sur route).
- Si le Maire ou le Préfet le jugent nécessaire.

Seules les associations de sécurité civile disposant d'un agrément de sécurité civile (délivré par le Ministre de l'Intérieur ou le Préfet de chaque département) peuvent assurer la mise en place des dispositifs prévisionnels de secours conformément à la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

→ Vous pouvez calculer votre DPS à mettre en place sur la grille d'évaluation des risques (tableur à télécharger ici) : http://www.commission-skateboard.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=8&Itemid=208

→ Liste des associations agréées disponibles sur le site CS ici : <http://www.commission-skateboard.fr/images/documents/docofficiels/listes%20des%20associations%20juillet%202013.pdf>

Un courrier de confirmation de présence du DPS devra être envoyé à la Commission Skateboard présentant le descriptif du dispositif implanté jour de l'évènement au moins 1 mois à l'avance.



Championnat de France de Skateboard Cahier des charges 2020

ANNEXE 3 : Catégories d'âge 2020

	ÂGES CONCERNÉS	ANNÉES DE NAISSANCE
STREET HOMMES U16	- 16 ANS	Nés en 2003 et après
STREET FILLES U16		
BOWL HOMMES U16		
BOWL FILLES U16		
STREET HOMMES	16 ANS ET +	Nés en 2004 et avant
STREET FILLES		
BOWL HOMMES		
BOWL FILLES		